

Groupe d'Action Locale
du Pays de Balagne

PROGRAMME LEADER 2014-2020

« Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne »

COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ÉCRITE

11 mars 2019 – 29 mars 2019

Le lundi 11 mars 2019 à 14h07, l'ensemble des membres du comité de programmation LEADER a été consulté par courrier électronique, afin de donner un avis sur le dossier de **projet de mission d'AMO portant sur la mise au point du marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierres sèches sur le territoire du pays de Balagne** et d'analyser le plan de financement du projet déposé dans le cadre du Programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ». Cette consultation est organisée conformément à la convention tripartite du 27 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la mesure 19 du Programme de Développement Rural de la Corse entre le PETR du pays de Balagne, la Collectivité de Corse et l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse.

Étaient destinataires de la consultation écrite :

COLLÈGE DES PERSONNES PUBLIQUES

Membres titulaires :

- | | |
|----------------------|--|
| ○ Jean-Marie SEITE | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ Roxane BARTHELEMY | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ François MARCHETTI | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ Paul LIONS | Communauté de communes L'Isula Balagna |
| ○ Pierre POLI | Communauté de communes L'Isula Balagna |

- Attilius CECCALDI Communauté de communes L'Isula Balagna

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVES

Membres titulaires :

- Pierre ACQUAVIVA Chambre d'agriculture de Haute-Corse
- Virginie TORRELLI Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse
- Stéphanie MARANINCHI Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Énergie
- Joseph-Marie TEALDI Personnalité qualifiée Foire rurale
- Abigaïl CAUDRON Personnalité qualifiée Agronomie
- Olivier BIANCONI Personnalité qualifiée Tourisme
- Georges GUIRONNET Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation

En pièces-jointes de la consultation écrite :

- le compte-rendu du comité de programmation du 28/08/2018
- le rapport d'instruction du service instructeur validant l'éligibilité réglementaire du dossier
- le projet de cahier des charges
- la note de présentation du projet
- l'estimatif financier transmis au moment du dépôt du dossier à la Collectivité de Corse

1/ Rappel

Le projet de mission d'AMO portant sur la mise au point du marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierres sèches sur le territoire du pays de Balagne avait été présenté en comité de programmation du 28 août 2018. Il avait obtenu la note de 20/20 sur la grille de sélection mais n'avait pas pu être validé définitivement car l'analyse juridique était en cours d'achèvement par les services de la Région qui est l'autorité de gestion du programme Leader. Ce projet a fait l'objet d'une consultation écrite transmise par voie électronique du 11 mars au 29 mars 2019 suite au rapport d'instruction favorable de la Collectivité de Corse en date du **26 février 2019, reçu le 4 mars 2019.**

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL Balagne, ce dossier fait l'objet d'une consultation écrite du comité de programmation en urgence (voir §2) car nous arrivons à la fin du programme Leader 2014-2020. Cette AMO rendra possible la rédaction du cahier des charges qui permettra la constitution d'un dossier de demande de financement auprès du programme Leader sur le projet d'inventaire et de géoréférencement des ouvrages en pierres sèches sur le territoire de Balagne. Si la procédure de consultation écrite ne s'applique pas, la réalisation de l'opération est impossible.

Ce projet fait partie de la fiche action n°1 « études et inventaires » au titre du programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Cette opération relève de la mesure 19.2 du Plan de Développement Rural de la Corse.

Le tableau suivant retrace l'ensemble des résultats du dossier lors du passage en comité de programmation du 28/08/2018 :

Dossier : inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne	
Maître d'ouvrage	PETR pays de Balagne
Budget total	12 000 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (7 680 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (1 920 €)
Résultat de la grille de sélection	20/20
Remarques / discussions	La Balagne possède un patrimoine en pierre sèche qu'il convient de valoriser. Les efforts doivent être concentrés sur les lieux les plus remarquables. Afin de mener ces recherches, il faut utiliser la dernière technologie qui évolue vite et est très pointue. Le PETR a fait le choix de lancer en amont une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec pour objectif de trouver la meilleure solution technique pour réaliser l'inventaire et le géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur l'ensemble du territoire. L'idée est de trouver le bon outil à corréliser avec le SIG du pays de Balagne. Il est indispensable de ne pas s'attacher uniquement à faire un inventaire et de ne pas réaliser par la suite d'actions d'entretien et de restauration. L'objectif est de déterminer un zonage prioritaire pour restaurer les ouvrages. Cette étude est un investissement sur l'avenir afin que la Balagne puisse mettre en avant la beauté de ses paysages.
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable le 28/08/2018

Critères de sélection :

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Études et inventaire	Qualification des responsables scientifiques du projet	<p>La note est fonction du niveau d'expertise des responsables scientifiques dans l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables scientifiques de l'étude n'ont aucune qualification se rapportant à l'étude : 0 point • Les responsables scientifiques disposent de compétences dans au moins un des domaines de l'étude : 2 points • Les responsables scientifiques de l'étude sont des experts confirmés et 	<p>8/8</p> <p>L'AMO sera confié à un consultant en géomatique</p>

		diplômés dans tous les domaines de l'étude : 8 points	
Existence d'une dynamique autour du projet	La note est fonction de l'existence d'un projet de développement lié à l'étude : <ul style="list-style-type: none"> • Absence de dynamique autour de la thématique : 0 point • Création d'une action fondée sur la thématique : 2 points • Création d'au moins deux actions autour de la thématique : 3 points 	3/3 Inventaire et géoréférencement inscrit sur le SIG du pays de Balagne. Zonage et restauration des ouvrages. Actions Leader : aménagement des jardins collectifs, formations et ateliers d'apprentissage amateurs,...	
Amplitude territoriale (36 communes)	La note est fonction de l'amplitude géographique de l'étude sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'étude ne couvrant pas l'intégralité d'une commune : 0 point • Territoire d'étude couvrant une seule commune : 1 point • Territoire d'étude couvrant une communauté de communes : 3 points • Territoire d'étude couvrant l'ensemble des 36 communes du GAL : 5 points 	5/5 Le marché d'AMO porte sur une étude qui couvrira l'ensemble des 36 communes du territoire	
Dimensionnement financier par rapport à sa nature	La note est fonction du coût raisonnable du projet ramené à la population (23 000 hab en 2017) <ul style="list-style-type: none"> • Coût en HT dépassant 5 € / hab : 0 point • Coût en HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point • Coût en HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points • Coût en HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points 	4 / 4 12 000 € / 23000 habitants = 0,52 €	

2/ Examen du dossier pour avis définitif :

Suite à ce retour, ce dossier a reçu un avis définitif favorable pour un total de 7 680 € de

subvention FEADER. Le montant total FEADER programmé est à présent de 89 219,62 €, soit 8,62 % de l'enveloppe initiale du GAL.

Dossier : d'inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne	
Maître d'ouvrage	Pays de Balagne
Période de réalisation prévisionnelle	Mars 2019 - Juin 2020
Financement Leader sollicité	7 680 € pour un total de dépenses de 12 000 €
Résultat de la grille de sélection	20/20
Avis définitif du comité de programmation	Avis favorable

3/ Maquette financière actualisée

5 fiches-actions	Enveloppe allouée	LEADER programmé (avis définitif favorable)	Reste à programmer
Action 1 : ETUDES et recherches	132.000,00 €	38 400,00 €	93.600,00 €
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62.075,90 €	0,00 €	62.075,90 €
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411.000,00 €	0,00 €	411.000,00 €
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171.000,00 €	0,00 €	171.000,00 €
Action 5 : ANIMATION , fonctionnement, gestion, communication du GAL	258.691,96 €	2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 €	207.872,34 €
TOTAL	1.034.767,86 €	89.219,62 €	945 548,24 €

Fait à Cateri, le lundi 1^{er} avril 2019

Monsieur Paul LIONS,

Président du GAL pays de Balagne